



LUNDI 02 AVRIL 2018

CHASSE AUX ŒUFS

à la MARPA

organisée par le Comité des Fêtes de BERNAVILLE

à partir de 10h30



réservée aux enfants
de moins de 13 ans



En raison de la Chasse aux Œufs annoncée ci-dessus:

CIRCULATION ET LIMITATION DE VITESSE

Circulation interdite

Sauf riverains

Lundi 02 avril 2018

de 9h à 12h

*rue Martin de son angle formé avec
la rue Achille Monflier jusqu'à son
angle formé avec la ruelle Capron*

Vitesse réduite

Lundi 02 avril 2018

de 9h à 12h

rue Martin

Vitesse réduite à 30km/h

Commune de Bernaville

Information AVRIL 2018





AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Commune de BERNAVILLE

Projet de création d'une aire de retournement et de stationnement pour les autocars sur le territoire communal, dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation du collège

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **- 7 MARS 2018**, il est procédé **du lundi 9 au lundi 30 avril 2018 inclus**, soit pendant vingt-deux jours consécutifs, **sur le territoire de la commune de BERNAVILLE**, à :

1. une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire de retournement et de stationnement pour les autocars sur le territoire de la commune de BERNAVILLE, dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation du collège, présenté par cette commune ;
2. une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité de propriétés dont la cession est nécessaire à la réalisation dudit projet.

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, le dossier de l'enquête parcellaire et les registres d'enquête correspondants sont déposés en mairie de BERNAVILLE, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui peut formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de BERNAVILLE, siège principal des enquêtes ; elles sont annexées au registre correspondant déposé dans cette mairie et tenues à la disposition du public.

M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF, a été désigné commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes sus-énumérées.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à **la mairie de BERNAVILLE** :

- le **lundi 9 avril 2018, de 9 heures à 12 heures** ;
- le **samedi 21 avril 2018, de 9 heures à 12 heures** ;
- le **lundi 30 avril 2018, de 14 heures à 17 heures**.